## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2021**

\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le 19 janvier à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 janvier 2021

**ETAIENT PRESENTS:** Messieurs, Jean-François DESHAYES, François COUTAGNE, Gérard BURNET, Xavier PAQUET, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN, Dominique ANCEY, Rachel ROUSSET, Stéphanie CARBONI, Mme Guyonne FOURNIER, Mr Xavier PAQUET

ABSENT EXCUSE: Mmes Rachel ROUSSET, Stéphanie CARBONI

**SECRETAIRE:** Monsieur François COUTAGNE

#### Pouvoirs:

- Mme Stéphanie CARBONI donne pouvoir à Mme Maryvonne ALVARD

## <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE</u>

Monsieur le maire demande si le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

La délibération concernant le foncier est reportée à un autre conseil municipal les documents d'arpentage n'étant pas encore parvenu à ce jour.

## **DELIBERATIONS**

## n°21/01/01 Cit'ergie - Contribution

Monsieur François COUTAGNE, conseiller municipal, rappelle au CONSEIL que la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a adopté un Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire en 2012, afin de répondre aux enjeux fondamentaux du changement climatique. Afin de renforcer son action, elle s'est engagée dans le dispositif Territoire à énergie positive (TEPOS) depuis 2016. Cette démarche, au-delà des moyens financiers qu'elle a permis de solliciter, a fixé des objectifs ambitieux pour faire diminuer les consommations d'énergie et couvrir la consommation résiduelle par des énergies renouvelables d'ici 2050.

Afin de mettre en œuvre cette politique de transition écologique de manière transversale au sein des collectivités de la Vallée, la Communauté de Communes s'est engagée dans le dispositif Cit'ergie le 23 novembre 2020.

Cet outil Cit'ergie est complémentaire à la démarche TEPOS. Il s'agit :

- d'un outil opérationnel de management des politiques Climat Air Energie, afin d'améliorer la transversalité des services des collectivités,
- d'un label, reconnu nationalement et internationalement.

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) qui récompense pour 4 ans le processus de management, de mise en œuvre et d'évaluation de la collectivité. En France, 207 collectivités ont intégré ce processus, représentant près de 30 millions d'habitants, ainsi que 1596 collectivités en Europe.

A travers cette démarche, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc s'engage à :

- Faire réaliser un pré-diagnostic, pris en charge financièrement à 100% par l'ADEME,
- Lancer une consultation pour être accompagné par un « conseiller Cit'ergie » durant 4 ans,
- Etablir un état des lieux sur la base du référentiel Cit'ergie, référentiel composé de 6 domaines d'actions :
  - Planification territoriale : stratégie globale Climat Air Energie, planification sectorielle, urbanisme.
  - Patrimoine de la collectivité : suivi et stratégie patrimoniale, valeurs cibles énergétiques et climatiques, éclairage public et économie d'eau dans les bâtiments.
  - Approvisionnement énergie, eau, assainissement : organisation de la distribution d'énergie et services associés, production énergétique locale, gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire.
  - Mobilité : promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne, rationalisation des déplacements motorisés, mobilité alternative.
  - Organisation interne : gouvernance, finances et commande publique.
  - Coopération et communication : stratégie de coopération et de communication, habitat et précarité énergétique, activités économiques, agriculture et forêt, société civile.
- Elaborer un programme d'actions pluriannuel, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- Participer au réseau des collectivités engagées dans le processus Cit'ergie.

Etant donné le niveau de mutualisation des services des collectivités sur notre territoire, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a souhaité associer ses 4 communes membres, à savoir SERVOZ, LES HOUCHES, CHAMONIX MONT-BLANC et VALLORCINE, à la démarche Cit'ergie.

La commune ne demandera pas de label pour son propre compte, mais sera associée à la démarche de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il s'agit d'une démarche pilote accordée par l'Ademe, qui sera ensuite analysée et éventuellement ouverte à d'autres territoires.

Un programme d'actions portant spécifiquement sur les compétences propres de la commune sera également proposé (bâtiments, éclairage public etc ...).

Le coût de la démarche, financé à 70% par l'Ademe, est supporté entièrement par la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence sur la Transition écologique.

Il est ainsi proposé au CONSEIL MUNICPAL d'être associé à cette démarche.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la contribution de la commune à la démarche Cit'ergie, aux côtés de la Communauté de Communes, en tant que commune associée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## n°21/01/02 D.ET.R – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Vallorcine est un bâtiment datant de 1910 et n'ayant subi que très peu de travaux de rénovation.

Après la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie et le remplacement de trois fenêtres, il est proposé au conseil municipal de poursuivre la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie par les travaux d'isolation des murs extérieurs, de la VMC, du raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois et changer la porte d'entrée et les fenêtre restante.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la D.E.T.R intègre la rénovation thermique des bâtiments publiques. Cette possibilité permet à la commune de ne plus envisager que la simple réparation de la fuite de la toiture, mais bien une rénovation thermique totale du bâtiment en 2021 et 2022.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR

avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT  TVA non récupérable	
Dépenses d'investissement		
Isolation du bâtiment + sablage volets	140 058 €	
Création d'un réseau de chauffage	70 461€	
Porte d'entrée et fenêtres	27 776 €	
VMC	29 098€	
Maîtrise d'oeuvre	53 479€	
TOTAL	320 872 €	

#### **RECETTES**

Ressources	Type d'aide	Montant HT	taux
(origine du financement)			
DETR		160 436 €	50%
Syane		56 000 €	17.5%
Conseil Régional		15 000€	4.7%
Conseil Départemental		25 000€	7.8%
TOTAL des subventions publiques HT		256 436€	80%
Autofinancement		64 436 €	20%
TOTAL GENERAL		320 872 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021
- ➤ n°21/01/03 Plan de relance Région Auvergne Rhône-Alpes Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Vallorcine est un bâtiment datant de 1910 et n'ayant subi que très peu de travaux de rénovation.

Après la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie et le remplacement de trois fenêtres, il est proposé au conseil municipal de poursuivre la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie par les travaux d'isolation des murs extérieurs, de la VMC, du raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois et changer la porte d'entrée et les fenêtre restante.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Plan relance Région intègre la possibilité de subventionner la part de travaux concernant la VMC du bâtiment. Ces travaux seront réalisés dans le premier semestre de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan Relance Région avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT  TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
VMC	29 098€
TOTAL	29 098 €

#### **RECETTES**

Ressources	Type d'aide	Montant HT	taux
(origine du financement)			
Conseil Régional		15 000€	50%
TOTAL des subventions publiques HT		15 000€	50%
Autofinancement		14 098 €	49%
TOTAL GENERAL		29 098 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan Relance Région
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021

## n°21/01/04 CDAS – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Vallorcine est un bâtiment datant de 1910 et n'ayant subi que très peu de travaux de rénovation.

Après la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie et le remplacement de trois fenêtres, il est proposé au conseil municipal de poursuivre la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie par les travaux d'isolation des murs extérieurs, de la VMC, du raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois et changer la porte d'entrée et les fenêtre restante.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) intègre la rénovation thermique des bâtiments publiques. Cette possibilité permet à la commune de ne plus envisager que la simple réparation de la fuite de la toiture, mais bien une rénovation thermique totale du bâtiment en 2021 et 2022.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du C.D.A.S avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT  TVA non récupérable	
Dépenses d'investissement		
Isolation du bâtiment + sablage volets	140 058 €	
Création d'un réseau de chauffage	70 461€	
Porte d'entrée et fenêtres	27 776 €	
VMC	29 098€	
Maîtrise d'œuvre	53 479€	
TOTAL	320 872 €	

#### **RECETTES**

Ressources	Type d'aide	Montant HT	taux
(origine du financement)			
DETR		160 436 €	50%
Syane		56 000 €	17.5%
Conseil Régional		15 000€	4.7%
Conseil Départemental		25 000€	7.8%
TOTAL des subventions publiques HT		256 436€	80%
Autofinancement		64 436 €	20%
TOTAL GENERAL		320 872 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du CDAS.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021

# 21/01/05 Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc Groupement de commandes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer deux groupements de commandes :

# - La Coupe à câble

Afin d'optimiser le coût d'exploitation des coupes de bois par câble aérien, aux dépens de l'héliportage jusqu'alors développé, il est proposé la mise en place d'un groupement de

commandes entre les Communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et l'Association Foncière Pastorale de Vallorcine, dont le coordonnateur représenté par la Commune de Chamonix Mont-Blanc prendra en charge le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des marchés. L'exécution des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement. Ce marché de travaux sera sous forme d'accord cadre à bons de commandes.

## - La signalisation verticale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la décision de s'associer aux groupements de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement proposée.

#### 21/01/06 Marché chaufferie bois – Avenant n°1

Monsieur Gérard Burnet rappelle au conseil municipal le marché de conduite, surveillance et entretien courant des installations de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune de Vallorcine attribué à l'entreprise COFELY SERVICES GDF SUEZ.

Il convient de prendre un avenant à ce marché concernant l'augmentation des prix du contrat définis initialement à la suite de la conjoncture économique. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient de réévaluer de 10% l'ensemble des prix du poste P1 « fourniture d'énergie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant au marché cité en objet.

#### > 21/01/07 Harmonisation des boites aux lettres - remboursement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un un bloc de boites aux lettres collectives a été installé derrière le point de collecte des ordures ménagères situé à l'entrée du parking du Buet et au Couteray.

Ce mobilier permet le regroupement des boîtes aux lettres des habitants des secteurs des Mayens, du Buet et de la Poya, des Granges et du Rocher dans le but d'optimiser le dépôt du courrier par la Poste.

Afin de faciliter l'installation de ces nouvelles boîtes aux lettres et d'harmoniser l'aspect extérieur de ce mobilier, il a été proposé que la Mairie se charge de commander un modèle de boîte aux lettres unique à tous, d'un montant unitaire de 43,08€, Il a été demandé aux intéressés le remboursement du montant de la boite aux lettres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le remboursement des boîtes aux lettres par les administrés concernés.

## INFORMATIONS sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

- Clôture de l'appel à projet de la Maison Noufflard

Monsieur Jean-François DESHAYES, adjoint en charge du dossier, rappelle que suite à l'appel à projet lancé par la commune de Vallorcine pour l'exploitation de la « Maison Noufflard », trois dossiers ont été déposé. Le projet de création de micro ferme agro-touristique de Mme PULLUARD et M BASSET avait retenu toute l'attention du conseil municipal.

Néanmoins, il apparaît que la localisation de la « Maison Noufflard » présente deux handicaps importants :

- L'un concerne le classement urbanistique du secteur en zone d'habitat qui exclut la construction de nouveaux bâtiments d'exploitation agricole ou pastorale.
  - Cette difficulté pourrait-être levée à l'initiative de la commune par une révision limitée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), procédure qui prendrait un temps non-négligeable.
- Le second concerne le non-respect des prescriptions du règlement sanitaire départemental en matière d'éloignement des bâtiments d'élevage avec les habitations avoisinantes. S'agissant d'un bâtiment propriété de la commune, il n'est pas envisageable de ne pas respecter les prescriptions de ce règlement et l'obtention de l'accord des propriétaires concernés ne saurait constituer une dérogation au respect des distances imposées.

C'est pour ces raisons que le projet n'a pas pu être retenu.

Monsieur Gérard Burnet, conseiller municipal rappelle que le projet d'installation d'une chèvrerie sur la commune de Vallorcine est depuis de longue date une volonté de la municipalité. Il précise toutefois qu'un tel projet doit être envisagé sur le long terme (10 à 15 ans) pour l'intérêt de la commune. Il précise que le conseil doit prendre une décision objective en mettant de côté « les sentiments », ce projet ne peut être retenu tant sur des considérations techniques que sur son impact financier.

Mr le Maire regrette que ce projet ne puisse se faire à la maison Noufflard pour des raisons d'urbanisme et de normes sanitaires. Il confirme son adhésion à l'activité que les porteurs du projet apportent à Vallorcine, et espère qu'un lieu adapté pourra être trouvé pour ce projet en parfaite adéquation avec la politique de circuits courts, de lutte contre les plantes invasives et d'Eco pâturage que souhaite les membres du conseil municipal. Enfin, Mr le Maire annonce qu'il faudra relancer un appel à projet, ou alors travailler sur un projet communal, mais les finances de la commune ne permettent pas de réaliser un projet trop coûteux.

Monsieur Jean-François DESHAYES souhaite faire une déclaration en tant que porteur du projet : C'est avec une grande déception que je prends acte de la décision prise par le conseil municipal d'abandonner le projet d'installer une micro ferme agropastorale dans la "Maison Noufflard" et d'y développer un petit élevage de chèvres.

Cette décision va priver la commune d'une production et distribution en vente directe de produits de la ferme et d'un groupe de chèvres pour pratiquer l'éco pâturage et la lutte contre les plantes invasives.

Elle va rejeter hors de Vallorcine une famille courageuse et dynamique avec 2 enfants, qui exploite et commercialise les produits d'un troupeau de chèvres et de poules pondeuses depuis plus de 2 ans dans des conditions très difficiles à cause de la vétusté du siège de leur exploitation.

Cette décision va priver la collectivité d'un service à la population appréciable à une époque où le commerce en circuit court, les méthodes douces pour entretenir le territoire deviennent une nécessité.

Je regrette que le conseil municipal n'ait pas souhaité engager la révision très localisée du PLU qui aurait permis aux candidats de construire l'abri nécessaire pour héberger le troupeau de chèvres durant l'hiver, ce qui était une condition nécessaire pour permettre d'installer le siège de leur exploitation dans la Maison Noufflard.

Par ailleurs, les éleveurs n'ont pas de solution alternative économique pour maintenir leur implantation sur la commune.

Enfin le projet aurait permis de donner une destination conforme à l'un des souhaits exprimés par la légataire de la propriété, Madame Noufflard, et d'assurer l'avenir de la maison sans coût pour la collectivité.

Souhaitons pour conclure que cet abandon ne fasse le lit à une opération immobilière future....

Mme Dominique ANCEY exprime ses craintes quant à l'avenir de la maison Noufflard et souhaiterait que la réflexion sur la destination de cette bâtisse soit élargie à d'autres personnes que les membres du conseil.

## **Questions diverses:**

## DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

Domaine vallorcine Plan de l'Envers A4170, 4836,4882, 4884